MCM/JED

PREFECTURE 4S BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

1000 mes 1000

3e BUREAU

ARRETE

Inscription sur l'Inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les Monuments Historiques

Talanda - D. T. - p. Deg

: le explantion ed

and property of the second of

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 23 Décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret n° 71.858 du 19 Octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi;

VU l'avis émis par la Commission Supérieure des Monuments Historiques dans sa séance du 21 Avril 1980 ;

VU l'intérêt historique et artistique présenté par ces objets ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général des BOUCHES-DU-RHONE ;

ARRETE:

<u>ARTICLE 1ER - Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les Monuments Historiques : </u>

ALLEINS - Chapelle des Pénitents

- Bannière en soie où sont figurés deux pénitents agenouillés (XIXe siècle) ;
- Bannière en soie représentant l'Immaculée Conception (XIXe siècle) ;
- Deux bâtons de pénitents en bois doré (XVIIIe siècle) ;
- Statue de Saint-Joseph, bois et plâtre doré (XVIIIe siècle);
- Statue de Notre Dame des Sept Douleurs avec son dais, en bois doré, placée sur l'autel (XIXe siècle);
- Croix processionnelle en bois orné de glaces (XVIIIe siècle) ;
- Lambris de bois peint et doré avec cathèdres au revers de la façade (pourtour de la chapelle) XVIIIe siècle ;
- Autel, gradins, tabernacle et son exposition en bois peint et doré XIXe siècle.

.../...

DES BOUCKES-OU-SECONS

ad Markara

STANGEROOD SECTOMORINAMENT THE MENUCAL VICE 'A BO TH

- Eglise Paroissiale

- L'Institution du Rosaire avec dans le bas du tableau la figuration du Purga-So BURRELL toire - Toile du XVIIIe siècle. N 42 75

La seculidad del 6

Contrôle Sanitaire aux frontières.

- Panneau portant la première page de l'Evangile selon Saint-Jean, sur lequel les capitaines prêtaient serment, en bois, papier et plâtre du XVIIIe siècle.

sub proposicien de M. le Secrécuire Général de s sanguar-an-amona :

institutor offf in compilers in ict de il Décembre villa ARTICLE 2 -Le présent arrêté sera notifié aux Maires d'ALLEINS et MARSEILLE, à 1'Archevêque d'AIX-en-PROVENCE ainsi qu'aux Propriétaires concernés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. ra anna Lipping (til dis venner och strettiggs detratord). I mag kirå rivet UV

: ITTFF

ARTICLE 188 - Les objets mobiliers ci-après d'utqu's cont inscrits set l'inventaire Supplémentaire à la liste des objets mobiliers die s'épant paret per longments Historiques :

'Marseille, le 22 Septembre 1980 200 Depirousis s'absent UV

LO PARAGO DE LA ROBROS PRO DESCUERTE MASORIE DE L PERMIT DES RODOMISSION-PRESENT

Pour le Préfet

B. PATAULT ALLENOS - Chapelle des Pénissens

Le Secrétaire Général,

séance du 21 Avril 19ru :

- Bannière en sets où sont figurés deux par trots ngenediifés (XIXe siècis) » Pour copie conforme

Le Chef de Bureau

. . .

L. PIERRUGUES : (Midéle 1178/2) tarsop of forte i diese pilitabricatores mioxi -

- Bornière en sois représentant

- Lambras de Vois palan es tres avec cerbitade en revers le la façasa (pourbour r siráte olitik (ullegseb al ab

r døtell, ynddine, bankunnatio ok søm ngamilikar in bøth paint er diel - kida kladt er dø